

Adresse de la commune de Laon, qui témoigne à la Convention de son dévouement, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Laon, qui témoigne à la Convention de son dévouement, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 423-424;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0423_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

u

[La comm. de Beauvais, à la Conv.; 2 germ. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Des traîtres avoient voulu nous donner de nouvelles chaînes vous avez découvert cet exécrable complot et vous l'avez déjoué.

Se peut-il qu'il existe encore des êtres assez pervers et assez criminels pour nous faire perdre le fruit de cinq années de Révolution ! Qu'ils apprennent, ces ambitieux, que nous voulons vivre Républicains, que nous vous servirons de boucliers s'il est nécessaire, et que nous verserons tous jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de voir porter la moindre atteinte à la liberté et à l'égalité.

Restez à votre poste, braves Montagnards ; continuez de faire le bonheur du peuple, ne retournez dans vos foyers que lorsque les despotes seront anéanti. Point de trêve, point de paix avec les tyrans, qu'ils soient tous exterminés, et que bientôt on dise, il a existé des Rois.

Tels sont les sentimens des habitants de Beauvais et en particulier des sans-culottes qui composent le Conseil général de la commune. S. et F. ».

LANGLET (*maire*), TICQUEL, GINIART, CLÉMENT, LANGLOIS, P. CORMEILLE, MANET, POILLEAUX, CAIX, HÉNEAULT, GAMBIER, MAUGER (*agent nat.*), SOMMEREUX fils, BUTEUX, BRÉMÉ, VÉRITÉ, DUBOS, MULLOT, DRYSTISSIER, BRON.

v

[La comm. de Clermont-Oise, à la Conv.; 29 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Un grand complot ourdi par nos ennemis, étoit prêt d'éclater. Déjà les patriotes alloient succomber sous les coups que vouloient leur porter les stipendiés des Pitt et des Cobourg, lorsque l'œil perçant du Comité de salut public a su déjouer les trames liberticides des traîtres conjurés contre nous. La République est sauvée pour la troisième fois ! Frappez de grands coups. Que les monstres qui vouloient renverser l'édifice sacré de notre sainte Liberté aillent expier leurs forfaits sur l'échafaud.

Pour vous, pères de la Patrie, restez calmes à votre poste ; nous vous jurons tous de vous faire un rempart de nos corps si jamais des scélérats vouloient attenter à vos jours ».

FOURNIER (*maire*), DUMOUR, LEBESQUE (*off. mun.*), GLINEL, CAILLET (*off. mun.*), SATTER, CANNIELLE (*off. mun.*), LECLERCQ, BABILLE, LAVILLE (*secrét.*), DURANT, MARTIN, TIRROIR.

w

[La comm. de Crépy (Oise), à la Conv.; 1^o germ. II] (1).

« Citoyens représentans,

Le Conseil général de la commune de Crépy, département de l'Oise, n'a jamais ressenti et éprouvé autant d'indignation que lorsqu'il a sçu qu'il avait encore existé une conjuration infâme contre la liberté et le régime républicain, une conjuration dont les individus qui la composaient paroisoient pousser leur scélératesse jusqu'à attenter à la représentation nationale. Cette conjuration vous l'avez découverte pour le bonheur du peuple. La République triomphera de ses nouveaux ennemis. C'est à vous, c'est au Comité de salut public que la France entière doit son salut ; vous avez pris de grandes mesures pour la punition des coupables ; qu'ils périssent ces monstres ; que la terre de la liberté soit purgée de leur présence. Recevez, citoyens représentans, nos témoignages de reconnaissance et nos félicitations.

Animé de l'amour de la liberté, il ne reconnaîtra jamais d'autre souverain que le peuple. Il restera toujours fidèle à la République. Il jure pour lui et les citoyens de la commune de Crépy, de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour elle et pour la représentation nationale. Restez fermes à votre poste, il vous en conjure. S. et F. ».

BUCQUET, TARDIF (*maire*), DARCY, TRUTEL, GABRIEL, LE ROUX, CHAMBAUT, PARENT, NOLLEVAL, LEVIASSOR, CHORON.

x

[La comm. de Laon, à la Conv.; 1^o germ. II] (2).

« Législateurs,

Quand il s'agit de salut public, il faut agir, avant de discourir. A peine avons nous appris la conspiration où trempoit l'infâme Ronsin, qu'avertis par quelques indices, nous avons travaillé jour et nuit à découvrir s'il n'avoit pas des émissaires parmi nous. Nos recherches n'ont point été vaines : déjà sont saisis deux officiers de l'armée Révolutionnaire sur la tête desquels s'accablent de graves soupçons et le Comité de sûreté générale en est instruit.

Jusqu'ici nous n'avons écouté que la voix du devoir ; qu'il nous soit permis de céder un moment au doux sentiment d'une juste reconnaissance.

Pères de la Patrie, vous l'avez sauvée plus d'une fois, mais jamais dans une circonstance qui honorât autant votre sagacité vigilante. O excès de la perversité ! des enfans gâtés de la Révolution en étoient les plus dangereux ennemis ; et sous leur couleur du plus pur patriotisme, vous avez démêlé des traîtres.

Fondateurs de la République françoise, poursuivez votre brillante carrière. Que sans cesse, à côté de la vertu, la terreur soit à l'ordre du jour : que sans cesse la foudre gronde au haut

(1) C. 298, pl. 1034, p. 63.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 53.

(1) C. 298, pl. 1034, p. 55.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 58.

de la Montagne redoutable, toujours prête à écraser le premier conspirateur. Qu'avons-nous à craindre des lâches esclaves du dehors, quand la rébellion n'osera plus au dedans lever sa tête hideuse ? ».

CARRIÈRE (*maire*), BOURDIN, MARCHAND, CARRIER, VARLET, MAROT, PELIANCOURT, RIBOT, MARTEAU, DERBIGNY, VIGNEAU, DUVIVIER, HENNECART, DEVISME (*agent nat.*), CRAMPON, BELLEZELLE.

y

[*La comm. de Péronne, à la Conv. ; 2 germ. II*] (1).

« Représentants du peuple,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie en arrêtant le plus infâme de tous les complots et en arrachant toutes les espèces de masques.

Depuis longtemps on ne pouvait plus montrer la figure hideuse de l'aristocratie ; les factieux se couvraient du manteau du patriote. L'égoïste même osait bégayer le nom sacrée de patrie ; mais toutes ces hordes d'intrigants n'en étaient que plus sûrs de pervertir l'esprit public, en donnant l'exemple de l'immoralité et prêchant l'injustice. En employant auprès du peuple tous les genres de corruption, ils se croyaient bien certains de saper la République qui ne peut reposer que sur la justice et la vertu ; lorsque la fermeté de votre Comité de salut public a pénétré jusque dans ces repaires de brigands pour y porter le flambeau terrible de la vérité, et appeler sur la tête des conspirateurs, la vengeance nationale.

Vous venez de révéler une grande vérité au peuple entier, rappelant que son bonheur dépend de sa justice, vous avez par là, créé l'esprit public, assuré la Révolution et posé la base inébranlable du gouvernement républicain.

Courage, braves Montagnards, écrasez tous les traîtres comme vous faites trembler tous les despotes. La campagne s'ouvre, la foudre gronde, bientôt douze cent mille Républicains vont apprendre à l'univers ce que peut un peuple libre et indigné contre les tyrans et leurs suppôts.

La nation va déployer aux yeux de l'Europe trompée, l'énergie que lui inspire le sentiment de sa force et la confiance qu'elle doit à ses représentants.

Continuez donc de la diriger vers le bonheur ; ne quittez le poste qu'elle vous a confié qu'après avoir forcé les tyrans à porter leur rage et leur honte loin du sol de la liberté.

Nous vous promettons de notre côté la surveillance la plus active, le dévouement le plus complet ; en un mot de vivre libre ou de nous ensevelir sur les ruines de cette cité ».

BÉRY (*maire*), LÉNAUD, DELEVALACE, MATHIEU, BERNARD, SAUVAGE, BARON, FRANQUEVILLE, ROGER, FORGET, DEMAZIER, ABRA, LEVÊQUE, LETELLIER fils aîné, MASSE, DEMARLE, CORBET, NIVEL (*agent nat.*), PILLOT, CAILLE, LEMENIER, DESMARQUETS.

z

[*La comm. de Poissy, à la Conv. ; 2 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Le Conseil général de la commune de Poissy s'empresse de vous adresser ses félicitations et l'hommage le plus sincère de sa reconnaissance pour le service signalé que vous venez de rendre à la République en déjouant par votre surveillance active l'infâme conspiration tramée contre la souveraineté du peuple par des scélérats qui avaient été comblés de ses faveurs et qui avaient usurpé sa confiance. Courage, Législateurs, poursuivez les intrigants et les traîtres jusque dans leurs derniers retranchements. Déjà le Conseil général de la commune vous a invité à ne point abandonner le gouvernail de la République, aujourd'hui c'est pour vous un devoir de rester fermes au poste où notre confiance et vos succès vous fixent. Comptez, Citoyens législateurs, sur le dévouement des braves sans-culottes de Poissy, ils ne sont pas nombreux, mais ils vous offrent jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire triompher l'unité et l'indivisibilité de la République ».

° RAIMBAULT, MARTIN, BRIFFARD, LUCAS, DAVID, LAVALÉE-POUSSIN (*agent nat.*), LEMERLE, BORDIER, ROLLET, PROY (*notable*), SOULAS (*notable*), TISSERAND, BOITELET, BUCAR, CHABASSON (*secrét.-greffier*).

aa

[*La municip. de Pontoise, à la Conv. ; s. d.*] (2).

« Citoyens représentans du peuple,

Quelle est donc l'étrange position où se trouve la République ? A une faction détruite succèdera donc toujours une autre faction ? Ombres funestes des Brissot, des Vergniaud, auriez-vous donc encore des partisans ? Oui, il existe des hommes qui ont hérité de votre manteau ; ils se sont couverts d'un masque différent, mais pour arriver au même but. Législateurs, lancez du haut de la Montagne la foudre que le peuple a remis en vos mains. Que le fer vengeur des lois fasse une prompte justice de tous les ennemis du peuple. La faction conspiratrice est découverte, son masque est tombé ; le voile du patriotisme dont elle se couvroit, est déchiré et ces vils corrupteurs de la morale, ces modernes Catilina paroissent dans toute leur laideur, aux yeux des Républicains français.

Quoi ! ils avoient formé de nous redonner des fers, mais que cette entreprise étoit vaine ; nous périrons tous avant de voir en France ni roy, ni régent, ni dictateur ; et le premier ambitieux, qui voudroit asservir ses concitoyens ne montera sur le trône qu'après avoir passé sur nos cadavres expirans ; nous le jurons au nom du peuple et notre serment ne sera pas vain.

Nous avons reçu, Législateurs, le signalement qui a été fait à la Convention nationale, des conjurés, ils ont l'œil hagard, l'œil effaré, la mine patibulaire, ils flattent tous les partis,

(1) C. 298, pl. 1034, p. 64.

(1) C. 298, pl. 1034, p. 54.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 57.